



Règlement intérieur

SECONDAIRE

Année scolaire 2024/2025

Mise à jour du 30/06/2024

Ce règlement intérieur s'applique à toutes les Activités Extra-Scolaires du Secondaire proposées par l'International French School (Singapore), en complément du règlement intérieur de l'IFS.

Les AES ont pour but d'offrir aux élèves de l'IFS un épanouissement et un développement de nouvelles compétences lors d'activités et/ou compétitions sportives ou non sportives.

INSCRIPTIONS

- Tous les parents d'élèves recevront un email les informant du lancement des inscriptions.
- L'inscription aux activités est effectuée par les parents depuis le portail [EDUKA](#) mis à leur disposition du **jeudi 05/09/2024 (19h30) au mardi 10/09/2024 (minuit)**.
- Chaque inscription, une fois validée par le département AES, est fixe et définitive.
- Concernant les activités sportives: pour des raisons pédagogiques et de sécurité, les séances ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'élèves.
A titre exceptionnel un élève pourra changer de niveau (surclassement autorisé selon conditions).
- En cas d'effectif insuffisant l'activité proposée peut ne pas être assurée et est donc annulée.

| Activités sportives | Activités non-sport & ateliers pédagogiques |
|--|---|
| <p>Démarrage provisoire: du 16/09/2024 au 28/09/2024 (l'élève aura la possibilité de se désinscrire ou changer d'activité sur cette période)</p> <p>Période des activités: du lundi 30/09/2024 au samedi 14/06/2025</p> | <p>Période des activités: du lundi 23/09/2024 au samedi 14/06/2025</p> |

- **Modalités de sélection pour les activités sportives:** voir descriptif par activité ([site AES](#) ou sur [Eduka](#))

TARIFS ET PAIEMENT

TARIFS

- Les tarifs pour chaque activité sont disponibles sur Eduka ou le site internet AES.
- La commission parents apportera, dans la limite de son budget, une aide financière pour chaque élève boursier à hauteur de sa quotité de bourse pour une session annuelle d'activité extra-scolaire sportive ou culturelle. Cette déduction sera calculée automatiquement sur la facture AES.
- La tenue dite de « représentation » des activités sportives est obligatoire quand l'enfant représente l'école pour les rencontres locales ou internationales. Elle est à la charge des familles et est disponible à la boutique de l'IFS (Campus AMK3000).
- La tenue dite « spécifique » liée à l'activité pratiquée (ex : maillot de Football avec numéro, maillot de bain, maillot de rugby avec numéro, etc.) est aussi à la charge des familles. Il sera possible de passer commande lors du lancement des activités. Une communication sera faite aux familles en amont.
- Une participation aux frais d'inscriptions de certains événements peut être demandée aux familles y compris pour les ateliers pédagogiques.

PAIEMENT

Pour faciliter la gestion administrative liée au volume, les AES sont payées par prélèvement automatique (GIRO).

Si vous n'avez pas encore de GIRO en place, vous pouvez le créer en quelques minutes: [Cliquez ICI pour en savoir plus sur la procédure détaillée.](#)

Seules les inscriptions effectuées dans les délais exigés et pour lesquelles le prélèvement automatique est actif (GIRO) pourront être validées.

Il est possible de vérifier le statut de votre GIRO directement depuis votre portail Parent Eduka / Rubrique facturation. Les GIRO existants sont réutilisables d'une année sur l'autre s'ils n'ont pas fait l'objet d'une annulation par vous-même auprès de votre banque.

Pour les nouveaux arrivants à Singapour : vous pouvez faire la mise en place du GIRO une fois que votre compte bancaire local est ouvert.

Les factures seront disponibles sur EDUKA le **07/10/2024** dans le portail Facturation.

⚠ L'accès aux activités extra-scolaires sera refusé en cas de non paiement des factures des AES, et/ou en cas de frais de scolarité impayés d'une année sur l'autre et/ou d'un trimestre sur l'autre, aussi longtemps que les impayés ne seront pas réglés.

NOUVEAUX PARENTS

- Pour les nouveaux arrivants à Singapour : vous pouvez faire la mise en place du GIRO une fois que votre compte bancaire local est ouvert.

ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE

L'inscription aux activités est possible tout au long de l'année dans la limite des places disponibles. En cas d'arrivée en cours d'année, l'inscription pourra être confirmée si le GIRO est déjà mis en place, préalablement à l'inscription.

La facturation est faite selon les règles ci-dessous :

- Inscription après le 30/09/2024 et jusqu'au 01/02/2025 : facturation à 100% (pas de prorata)
- Inscription à partir du 03/02/2025 : facturation à 50%
- Inscription à partir du 12/05/2025 : facturation à 25%

REMBOURSEMENT

Toute activité commencée est due et ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Aucun remboursement ne sera effectué au cours de l'année en cas d'intempéries, de haze, d'absences ou d'abandon de l'élève, ou d'annulation exceptionnelle d'une session (réunion pédagogique, jour férié, enseignement à distance, etc...).

Seul l'arrêt définitif d'une activité suite à un problème médical ou départ définitif de l'école pourra faire l'objet d'un remboursement:

- à hauteur de 50% jusqu'au 02/02/2025
- à hauteur de 25% entre le 03/02/2025 et le 27/04/2025

Il n'y aura pas de remboursement au prorata ni de remboursement à partir du **lundi 28/04/2025**.

Un certificat médical sera demandé à la famille comme justificatif.

⚠ Toute activité arrêtée pour raison médicale en cours d'année ne pourra être reprise.

ASSURANCES

Il appartient aux parents d'élèves de souscrire pour leur(s) enfant(s) :

- Une **ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**
- Une **ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT**

De son côté, l'IFS souscrit à deux polices d'assurance, qui n'ont vocation, si nécessaire, qu'à compléter les assurances prises par les parents :

- **ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE:**

Elle couvre les risques vis-à-vis des tiers, étudiants inclus, en cas de dommages corporels et/ou matériels lorsque la responsabilité de l'IFS est engagée. Elle ne se substitue aucunement à la responsabilité personnelle des parents, que nous invitons vivement à souscrire une Assurance Responsabilité Civile (Personal Liability), pour les cas où la responsabilité de l'IFS ne serait pas retenue (à titre d'exemple, un « choc » entre deux étudiants dans une bousculade ne serait pas couvert).

- **ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT :**

Cette assurance est offerte par l'école et n'est pas une obligation pour l'IFS. Elle viendrait en complément de l'assurance médicale souscrite par chaque famille : dans le cas où les frais ne seraient pas pris en charge en totalité par l'assurance de la famille, l'assurance de l'IFS pourrait couvrir la différence.

Cette police couvre, entre autres, certains frais médicaux consécutifs à un accident intervenant dans le cadre d'activités organisées par l'IFS. Cette assurance ne couvre pas les dommages occasionnés à des objets tels que les lunettes.

ABSENCES

- Toute absence de votre enfant devra être justifiée. Trois absences suivies non justifiées peuvent entraîner une exclusion définitive de l'activité (sauf en cas de maladie ou de blessure, sur présentation d'un certificat médical).
- En cas d'absence du responsable de l'activité, celui-ci sera remplacé ou la session sera reportée à une date ultérieure.
- Les élèves sont autorisés à quitter l'établissement si l'activité est annulée en cas d'absence du coach/intervenant dans ce cas les parents seront informés par email.
- En cas d'intempéries importantes en début ou en cours de séance (alarme alerte orage, fermeture et inondations de terrains/pistes) une solution alternative sera offerte aux élèves.

RESPECT DES RÈGLES, DES AUTRES, DU MATÉRIEL

- Tout participant devra respecter les idées et les personnes présentes lors des activités. La violence physique et l'agression verbale ne seront pas tolérées.
- Ponctualité et respect des horaires : les élèves ne sont pris en charge que pendant la durée de l'activité.
- Respect des autres (élèves, adversaires, arbitres, coéquipiers, et enseignants). Le manquement à cette règle peut être sanctionné par une exclusion soit momentanée soit définitive de l'activité.
- Respect du matériel et de l'environnement : tout matériel détérioré ou perdu sera facturé par l'IFS.
- Les élèves ne doivent pas apporter et laisser dans les vestiaires des bijoux, objets de valeur, smartphone, tablette, etc. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Une tenue ainsi que des chaussures de sport adaptées à la discipline sont requises pour les activités sportives. Pour les activités extérieures, les élèves doivent avoir une tenue adaptée aux conditions climatiques.

❖ Règles de fonctionnement avant et après les sessions :

- Les élèves qui n'ont pas d'AES ne seront pas autorisés à rester dans l'établissement sauf pour ceux qui souhaitent travailler au 3C uniquement jusqu'à 18H30 (pas dans la cour G, ni dans des salles de cours).
- Pour ceux qui ont une AES, vous devrez vous rendre au 3C (pour travailler ou lire) en attendant le début de votre activité.
- Une fois l'activité terminée, les élèves doivent sortir de l'établissement sans tarder et ne sont pas autorisés à rester au-delà du temps nécessaire pour se changer et rassembler leurs affaires.
- Aucun élève ne sera autorisé à rentrer dans l'établissement après 17H15, sauf exception.

⚠ Dans le cas où les élèves ne respectent pas ces règles, l'IFS se réserve le droit d'annuler l'inscription aux AES de l'élève, temporairement ou définitivement, sans remboursement.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE - COMMUNICATION

- L'adhésion aux AES est un engagement, c'est pourquoi tout élève sélectionné ou convoqué pour des tâches diverses (organisation, arbitrage, coaching) liées à son activité s'engage à assurer son rôle jusqu'au bout.
- Les photos et vidéos d'élèves prises lors des activités pourront être utilisées sur le site internet et les pages Facebook/instagram de l'IFS et/ou sur la page Instagram ou le site internet AES.
- Les enfants dont l'autorisation de droit à l'image n'a pas été accordée dans EDUKA ne seront pas photographiés ou filmés pendant les activités et autres événements en lien avec l'AES sauf avec un accord écrit des parents.